



25 mai 2021

Campagne de sensibilisation « Doucement la dose! » Ateliers sur le jardinage naturel

Dans la cadre de la campagne nationale « Doucement la dose », le Service de l'environnement (SEN) organise des ateliers sur le jardinage naturel dans les jardins familiaux. L'objectif de cette démarche est de sensibiliser les jardiniers amateurs à la consommation de pesticides dans les jardins privés et de permettre une réduction de leur usage. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la stratégie cantonale de lutte contre les micropolluants.

Initiée il y a une dizaine d'années via la plateforme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement des cantons romands, la campagne « Doucement la dose » invite régulièrement la population à observer et limiter l'usage de substances générant des micropolluants. Initialement prévus pour le printemps 2020, mais repoussés suite aux mesures de lutte contre le coronavirus, le Service de l'environnement organise cette année des ateliers printaniers dans les communes de Sierre, Monthey, Vouvry, Crans-Montana, Brigue et Sion. Les jardiniers amateurs y apprendront des astuces et des techniques pour cultiver leur jardin de manière naturelle et éviter l'utilisation de pesticides. En raison des restrictions sanitaires toujours en vigueur, les bourgeoisies propriétaires de ces surfaces de jardin inviteront les utilisateurs et locataires des jardins à participer aux ateliers.

Le Service de l'environnement recommande de jardiner au naturel et de renoncer aux pesticides. En choisissant des plantes et des légumes résistants aux maladies, en désherbant à la main avec des outils appropriés et en luttant contre les ravageurs à l'aide de prédateurs naturels, on peut aisément se passer de pesticides dans les jardins familiaux. Si les pesticides sont inévitables, ils doivent être utilisés avec parcimonie, de manière ciblée et conformément aux instructions. Ils ne doivent pas être employés à titre préventif. Les pesticides sont des déchets dangereux. Leur élimination doit se faire dans les points de collecte de déchets toxiques, dans les exploitations biologiques ou alors être retournés au point de vente. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés pour l'entretien des routes, des chemins, des places ou sur les terrasses et les toits privés.

Les produits phytosanitaires se composent de produits chimiques et de substances connues sous le nom de micropolluants, lesquels sont également présents dans les médicaments, les produits cosmétiques, les produits ménagers et industriels. Certaines de ces substances sont toxiques et se dégradent difficilement, provoquant des effets négatifs sur la santé et l'environnement. La stratégie cantonale de réduction des micropolluants vise à diminuer ces substances provenant de l'industrie, de l'agriculture et des ménages privés. Ces derniers peuvent réduire les micropolluants en utilisant des produits respectueux de l'environnement, à la maison et au jardin, en diminuant la dose et en évitant les produits superflus.

Plus d'informations sur : <https://www.vs.ch/fr/web/sen> et <https://www.energie-environnement.ch/>



Personne de contact

Hélène Bourgeois, Collaboratrice scientifique, Section eaux de surface et déchets, 027
606 31 70